

Nouvelles administratives

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE BIBLIOTHECAIRE

SESSION 1971

Epreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, session 1971, ont eu lieu le mardi 19 et le mercredi 20 janvier.

Sujets des épreuves

1) *Administration, organisation et fonctionnement des bibliothèques (3 h)*

1. Rédiger une brève notice à l'usage du lecteur pour lui expliquer l'utilisation des catalogues sur fiches. Vous vous appuierez sur le type de bibliothèque de votre choix.
2. Quelle utilité peuvent avoir les possibilités de reproduction documentaire dans une bibliothèque ?

2) *Bibliographie (2 h)*

1. Comment retrouver des livres sur l'histoire des monnaies parus entre 1900 et 1968 ?
 2. Comment identifier un ouvrage français paru anonymement au dix-huitième siècle ?
- Décrivez brièvement les répertoires utilisés pour ces deux recherches.

3) *Catalogage (3 h)*

Les candidats ont été invités à cataloguer (fiche de base et éventuellement fiches de renvoi et de collection ; cote de la Classification décimale de Dewey ; vedettes pour le catalogue alphabétique de matières) les ouvrages suivants représentés par les fac-similés de leurs pages essentielles :

- a) Quatre ouvrages en langue française :
 - un ouvrage traduit de l'américain, comportant le nom du traducteur et le titre original ;
 - un volume de la collection « Histoire et sociologie de l'Eglise » publiée chez Sirey ;

- un rapport de gestion de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes ;
 - les actes du Congrès national de la Société française de littérature comparée dont chaque session est consacrée à un thème particulier.
- b) Deux ouvrages, chacun dans une des deux langues choisies par le candidat (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, polonais, russe) :
- un tiré à part ;
 - un anonyme par excès d'auteurs.

Candidats

576 candidats avaient présenté un dossier d'inscription à la préparation (269 en 1968, 402 en 1969, 470 en 1970).

16 ont été écartés par la Commission consultative.

427 avaient confirmé leur inscription à l'examen.

377, dont 15 à titre étranger, se sont présentés effectivement (27 en 1960, 81 en 1963, 172 en 1966, 297 en 1969, 318 en 1970).

Résultats

Le Jury s'est réuni le vendredi 5 février à 9 h 30 à l'École nationale supérieure des bibliothèques pour examiner les résultats des épreuves.

238 candidats, dont 8 à titre étranger, ont été déclarés admissibles (63,12 % des présentée. Moyenne des totaux : 30,81 sur 60, soit 10,27 sur 20 contre 10,4 en 1970).

Mode de préparation

On note parmi les candidats admissibles :

- 108 candidats ayant suivi l'enseignement préparatoire à Paris, sur 156 (69,2 %) ;
- 138 candidats ayant préparé l'examen en province, sur 221 (59,9 %).

Titres universitaires

Ont été déclarés admissibles :

- 16 titulaires de titres supérieurs à la licence sur 20 présentés ;
- 75 licenciés sur 103 ;
- 15 titulaires du D.U.E.L. ou de titres assimilés sur 20 ;
- 12 titulaires du C.E.L.G. ou de titres assimilés sur 17 ;
- 100 titulaires du Baccalauréat sur 183 ;
- 20 dispensés du Baccalauréat sur 34.

Expérience de la profession

- 101 admissibles (sur 148 présentés) exercent des fonctions de bibliothécaire ou de documentaliste ;
 - 27 admissibles (sur 44 présentés) exercent d'autres fonctions ;
 - 110 admissibles (sur 185 présentés) sont des étudiants désirant devenir bibliothécaires.
-